

05/7

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 14 novembre 2005

Présents

David ABIKER, Philippe BRAUD, Marie-Christine LABROUSSE, Christian LARGER (début de séance), Jean-Claude LESCURE.

Guillaume ALEMANNI, Pascal ACHARD, Patrick GENEVAUX.

Absents ou excusés

Frank BARON, Christian LARGER (fin de séance, procuration à Jean-Claude LESCURE),

James Mc CEARNEY (procuration à Marie-Christine LABROUSSE), Olivier STORCH.

Nicolas BRACONNAY (procuration à Pascal ACHARD), Gwénéolé BUCK, Natacha FILIPPI, Etienne MANGEOT, Paul LASSALLE.

Assistaient à la séance

Laurent BIGORGNE

Alexia de MONTERNO

Estelle FRISQUET

Bertrand MONIN

Alexis GLENAT

directeur des études et de la scolarité,

directrice adjointe des études et de la scolarité et responsable de Sciences Po Avenir,

remplaçant Gaëlle COUTANT, directrice de la communication,

président 2005-06 de Sciences-Po Conseil,

trésorier pour le 2^{ème} semestre 2004-05 et pour l'année 2005-06 de Sciences-Po Conseil.

*

* *

- | | | |
|------|---|-------|
| I. | Audition de Sciences Po Conseil. | p. 2 |
| II. | Discussion sur les procédures d'admission en Master | p. 6 |
| III. | Bilan du Forum entreprises du 9 novembre 2005 | p. 9 |
| IV. | Bilan de la rentrée | p. 11 |
| V. | Echange d'informations sur des questions diverses | p. 12 |

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 14 novembre 2005

Laurent BIGORGNE propose de commencer la séance à 18h05 en l'absence de David ABIKER. Il annonce la démission de John Alexander GARCIA CARCEDO, d'Interzaide, au profit de Paul LASSALLE. Cécile FANDOS, élue de l'UNEF, a démissionné au profit de Guillaume ALEMANNI. Il leur souhaite la bienvenue et propose de passer à l'audition de Sciences Po Conseil.

I. AUDITION DE SCIENCES PO CONSEIL

a) Exposé

Bertrand MONIN, président de Sciences Po Conseil, se présente.

Alexis GLENAT, vice-président et trésorier de Sciences Po Conseil, se présente également. Il indique que le bilan financier a pour but de présenter deux exercices, puisque l'exercice court du 1^{er} février au 31 janvier et que la dernière audition de Sciences Po Conseil en Commission paritaire date de juin 2004. Il présentera donc l'exercice février 2004 – janvier 2005 et l'exercice qui court depuis février 2005. En ce qui concerne le compte de résultat février 2004 – janvier 2005, le résultat net était de 45 euros, alors qu'il était de 2 900 euros pour l'exercice précédent. En effet, il y a eu moins de production vendue et les étudiants ont été rémunérés plus généreusement que l'année précédente. C'est un exercice auquel Bertrand MONIN n'a pas participé, puisqu'il n'était pas encore membre de l'association. Alexis GLENAT n'était présent que durant 5 mois de l'exercice 2004-2005. C'est au niveau des charges de personnel que l'association a perdu sur le résultat. Puisqu'il s'agit d'une association à but non lucratif, qui ne se partage pas les bénéfices, les responsables de l'association ont estimé que l'intérêt était plutôt de rémunérer davantage les étudiants. Mais cette rémunération était trop généreuse et un barème plus strict a été adopté pour l'exercice actuel.

Bertrand MONIN indique que pour cette année, il n'y a pas grand chose à ajouter. L'association tente de remédier aux problèmes mis en évidence au cours de l'exercice précédent, à savoir une activité trop faible et des rémunérations trop importantes pour les étudiants. En ce qui concerne les perspectives pour l'exercice en cours, il précise qu'il est arrivé à Sciences Po Conseil en février 2005. Son objectif est de redonner vie à l'association en décrochant de plus gros contrats avec les clients et en mettant au point un barème de rémunération simple pour pouvoir rester clairs au cours de la négociation avec les entreprises. Le document transmis aux membres de la Commission comporte ce barème à la page 8. Il est donc prévu d'avoir une meilleure gestion. L'association a aussi investi dans un budget de comptabilité plus simple et dans un nouvel ordinateur, notamment pour simplifier les formalités administratives, puisque les déclarations des URSSAF et de la TVA se font par Internet. Le troisième volet de ce programme est un meilleur ancrage de l'association au sein de Sciences Po. Cela se fait par des rapprochements avec d'autres associations, notamment le BDE, qui est une association centrale à Sciences Po. Il ajoute que la structure du compte de résultat de Sciences Po Conseil est plutôt simple : le produit des prestations de service auprès des clients, auquel on retranche les charges variables (rémunération des étudiants) et les charges fixes (loyer de Sciences Po et frais généraux refacturés par Sciences Po).

b) *Questions et observations*

Marie-Christine LABROUSSE demande si Sciences Po Conseil a la structure d'une junior entreprise.

Bertrand MONIN répond qu'il serait important pour Sciences Po d'avoir une belle junior entreprise qui fonctionne bien. Cela donnerait une valeur supplémentaire à l'association.

Marie-Christine LABROUSSE fait remarquer que les responsables des années précédentes avaient des problèmes liés à la passation de pouvoirs, non seulement d'un point de vue financier, mais au niveau du suivi de dossiers. Elle demande ce qui a été prévu pour résoudre ce problème. Quand on est une entreprise cliente et qu'on n'arrive plus à joindre des interlocuteurs au sein de l'association, cela pose problème.

Alexis GLENAT répond qu'il est difficile de joindre l'association en ce moment, puisqu'elle n'a plus de local à cause des travaux.

Marie-Christine LABROUSSE souligne qu'une junior entreprise de Sciences Po devrait faire au moins 100 000 euros de chiffre d'affaires.

Alexis GLENAT pense qu'il serait même possible de faire plus. L'association a un énorme potentiel.

Bertrand MONIN souligne qu'en ce début d'année universitaire, le manque de local se fait sentir. Il y a eu de nombreuses réponses à une annonce passée dans la *newsletter* pour recruter des étudiants. Il faudra trouver une salle pour tenir une réunion d'information. Cela aurait été plus simple si l'association disposait de son local.

Alexis GLENAT est d'accord sur le fait que le montant actuel du chiffre d'affaires est trop faible. Après le succès de l'annonce passée dans la *newsletter*, l'idée est de mettre en place des équipes de prospection en fonction des différents secteurs. Il y a un potentiel énorme, notamment avec les étudiants d'affaires publiques, que les écoles de commerce n'ont pas. Sciences Po Conseil pourrait proposer des missions aux collectivités locales. En outre, Sciences Po accueille de nombreux étudiants étrangers, dont les compétences en langues sont un atout.

Marie-Christine LABROUSSE estime que les comptes sont clairs et bien faits, tout comme la synthèse de ces comptes.

(arrivée de David ABIKER. Il préside le reste de la séance.)

Laurent BIGORGNE, à propos du manque de locaux, indique que la direction a envoyé un mail aux associations et aux syndicats pour leur dire dans quelles conditions et à partir de quand ils seraient relogés. Cela se fera d'ici la fin du mois. Il ajoute que cette période sera ôtée du loyer de l'association. Il souhaite revenir sur le bilan lui-même. Sur la forme, on peut féliciter les bonnes intentions manifestées et la clarté des comptes. Mais ce qui est dit d'un des anciens membres de l'association à la page 3 du bilan le préoccupe beaucoup. On peut se dire que la junior entreprise a le potentiel de réaliser un chiffre d'affaires qui soit plus conforme à la place qu'occupe Sciences Po et ses anciens élèves dans le monde des affaires publiques. Mais quand il lit que la présidence d'un ancien camarade, ancien étudiant en Prep'ENA, a été marquée par un manque de rigueur dans la gestion de l'association, notamment s'agissant de « rémunérations perçues avant le paiement effectif par les entreprises des trois missions auxquelles il a participé, de dépenses non justifiées entraînant la signature d'une reconnaissance de dettes auprès de Sciences Po Conseil », il regrette de ne l'apprendre que ce soir. C'est bien de l'apprendre, *in fine*, mais son rôle en tant que directeur des études en lien avec la direction de la communication fait que lorsqu'il a rencontré les responsables de Sciences Po Conseil pour préparer l'audition de l'association, ils auraient dû le mettre au courant. Les faits qu'ils reprochent à cet élève sont suffisamment graves pour qu'on soit en droit de les questionner, comme cela a déjà trop souvent été le cas de la part d'étudiants qui se sont investis dans Sciences Po Conseil. Il rappelle que l'un d'entre eux, il y a deux ans, était parti à l'étranger avec le chéquier de l'association. En outre, il y a un risque de préjudice pour l'image de l'association vis-à-vis des membres de la Commission paritaire. A force de reposer chaque année la question de la continuité et du volume d'activité, arrivera un jour où le statut de l'association risque d'être remis en question. En ce qui concerne la direction, on y est arrivé : soit d'ici un an le volume d'activité sera stabilisé, la gestion sera saine et on ne verra plus apparaître ce genre de manquements, auquel cas on

laissera son quitus à l'association si la Commission paritaire en est d'accord, soit en septembre l'an prochain, Laurent BIGORGNE demandera à Richard DESCOINGS que l'on retire à l'association son statut permanent. Il précise qu'il est conscient que l'équipe actuelle n'est pas responsable des manquements de l'exercice précédent, mais il préfère ne pas avoir de junior entreprise que d'avoir un rapport mentionnant des faits à la limite de la légalité. Cela est bien sûr du ressort de la Commission paritaire. Si elle en est d'accord, les compteurs seront remis à zéro ce soir, puisque l'équipe actuelle n'est pas comptable de cette mauvaise gestion. Ses successeurs n'auront pas cette excuse.

Alexis GLENAT souligne que lorsqu'il avait rencontré Laurent BIGORGNE dans son bureau, il avait parlé d'une présidence à la limite de l'honnêteté. C'est une situation qu'il n'a pas su comment gérer, puisque cet étudiant était au-dessus de lui au sein de l'association. Il serait peut-être bon que l'administration de Sciences Po ait un regard plus direct sur la gestion de l'association ou aide à renouveler le bureau, éventuellement en sélectionnant les étudiants. Sciences Po Conseil pourrait peut-être rendre des comptes plus souvent qu'une fois par an.

Laurent BIGORGNE estime que l'esprit même de la junior entreprise est l'apprentissage du travail en équipe sans l'influence de la direction de l'établissement. Sciences Po a deux missions à remplir vis-à-vis de l'association. La première est de se comporter en bon propriétaire en lui louant un local qui lui permette de travailler. Surtout, la direction peut venir en aide à l'association lorsque ses responsables découvrent des agissements qui ne leur paraissent pas être conformes à l'esprit de ce que devrait être une association de Sciences Po, voire à la légalité. Il faut donc informer la direction, pour qu'elle puisse soit saisir la sous-commission des libertés politiques et syndicales, soit d'autres autorités, puisque Sciences Po Conseil véhicule aussi l'image de Sciences Po. Mais la direction n'a pas à se mêler de la gestion quotidienne de l'association, puisque le principe même de la junior entreprise est l'apprentissage de l'esprit d'entreprise. La direction n'a pas à jouer un rôle de tuteur ou de censeur. L'audition annuelle auprès de la Commission paritaire suffit à rendre des comptes. Mais si les responsables font face à une situation ingérable avec un de leurs prédécesseurs, un membre du bureau ou un étudiant chargé d'une mission, ils doivent informer la direction, qui soit leur indiquera si cela relève de la responsabilité du bureau, soit interviendra si elle l'estime nécessaire. La direction était intervenue dans le cas de l'ancien responsable qui était parti avec le chéquier de l'association.

Christian LARGER pense qu'il faudrait fixer certaines règles de gestion, comme le fait qu'aucune personne ne puisse engager les fonds de l'association sur sa propre signature, mais doive cosigner avec le trésorier. En outre, en ce qui concerne la rémunération des étudiants, on pourrait fixer un ratio prévoyant qu'un maximum de 60% doit être redistribué. En termes de gestion de trésorerie, l'association devrait demander systématiquement un acompte de 50% avant de démarrer une mission, le reste étant payé à la fin de la mission, et calquer la rémunération des étudiants sur ce même calendrier. Il y a toute une série de règles simples de gestion, qui existent dans toutes les sociétés de conseil, et que Sciences Po Conseil gagnerait à respecter. Par ailleurs, il a remarqué dans le bilan que Sciences Po Conseil est en négociation pour une mission importante, qui représente environ le chiffre d'affaires de l'année dernière (entre 25 000 et 30 000 euros). Il s'agirait d'une étude d'opinion pour Mazars. Il demande si l'association a les moyens de réaliser cette mission avec des impératifs de qualité à la hauteur de ce que Sciences Po Conseil doit produire.

Bertrand MONIN répond que l'association est encore en phase de négociation pour cette mission. Il a eu un rendez-vous avec les chargés d'affaire de Mazars qui ont commandé cette mission. Il s'agit du traitement et de la synthèse d'un questionnaire sur l'impact de **...inaudible** sur les sociétés étrangères cotées à la bourse de New York. Cette mission est parvenue à Sciences Po Conseil par le biais des contacts entreprise du BDE. Sciences Po Conseil n'est pas encore totalement sûr de décrocher cette mission, mais cela devrait normalement se faire. Les responsables sont en train d'élaborer le devis. Le problème très concret qui va se poser est celui de la facturation des frais téléphoniques, puisque ces questionnaires seront administrés par téléphone. Puisque Sciences Po Conseil n'a pas de local et de ligne téléphonique en ce moment, il faudra tenter de s'organiser avec le BDE et demander à certains étudiants d'appeler de chez eux pour les questionnaires. Il demande si Sciences Po ne pourrait pas aider l'association sur ce point. Pour atteindre une certaine masse critique et augmenter le chiffre d'affaires, il faudra faire des investissements de départ qui ne relèvent pas des étudiants eux-mêmes.

Alexis GLENAT ajoute que l'on pourra peut-être facturer directement à Mazars les communications téléphoniques que les étudiants passeraient de chez eux ou du BDE.

Bertrand MONIN indique qu'ils présenteront un devis très clair à Mazars, qui indiquera si cela est faisable ou non. L'ordinateur de Sciences Po Conseil sera prêté à la personne qui se chargera du suivi des missions.

David ABIKER demande pourquoi ils ne proposent pas à Mazars de passer les coups de fil de l'entreprise elle-même.

Bertrand MONIN répond que c'est envisageable.

Alexis GLENAT estime que ce ne serait pas très crédible.

David ABIKER pense que cela peut être présenté de façon positive, en soulignant que Sciences Po Conseil envoie une équipe dédiée à demeure.

Alexis GLENAT précise que l'association ne prendra pas cette mission si elle ne peut pas la faire dans de bonnes conditions et en faisant un travail de qualité.

Laurent BIGORGNE pense que Mazars devrait pouvoir mettre à disposition un local avec quelques téléphones.

Alexis GLENAT répond qu'ils proposeront cela à Mazars.

David ABIKER propose de passer au vote.

c) Vote

Le quitus financier est voté avec 6 voix pour et 3 abstentions.

David ABIKER propose de passer au vote du quitus moral.

Philippe BRAUD demande si ce quitus moral concerne l'équipe actuelle ou l'équipe qui a géré l'exercice précédent. Il souhaite savoir pour qui il votera.

Laurent BIGORGNE répond que le quitus ne concerne pas des individus. On accorde le quitus moral à une association sur la gestion d'un exercice.

Marie-Christine LABROUSSE souligne que l'on a présenté aujourd'hui deux exercices différents, ainsi qu'un projet pour l'association.

Philippe BRAUD pense que le quitus financier porte plutôt sur un exercice et le quitus moral sur la gestion d'une équipe. Il demande quelle équipe est concernée aujourd'hui.

David ABIKER estime que si on n'implique pas l'équipe qui est ici aujourd'hui et qui aura la responsabilité du travail dans les prochains mois, et que l'on ne sanctionne que les absents, on ne va pas responsabiliser l'équipe dirigeante.

Laurent BIGORGNE comprend les réticences exprimées par Philippe BRAUD par rapport à l'équipe précédente.

Christian LARGER pense qu'on ne peut pas donner le quitus moral sur l'exercice passé.

Marie-Christine LABROUSSE estime en revanche qu'on peut le donner sur la partie récente et sur les projets de l'association.

Laurent BIGORGNE souligne que par définition, la Commission paritaire sera appelée à voter sur cette partie l'année prochaine.

Marie-Christine LABROUSSE demande si on peut voter sur deux parties.

Laurent BIGORGNE souligne que le procès-verbal de la séance indiquera que la Commission ne prête pas à l'équipe actuelle, que l'on n'a pas encore vue à l'œuvre, la responsabilité de ce qui s'est passé. En revanche, elle ne semble pas souhaiter donner le quitus moral à la précédente gestion. Cela ne vise pas l'équipe actuelle, même s'il est clair que si des problèmes de ce genre se présentent à nouveau, on

entamera une procédure pour que Sciences Po Conseil perde son statut d'association permanente. Il n'est pas nécessaire de scinder le vote aujourd'hui.

Christian LARGER pense aussi qu'il faut envoyer un signal fort à la nouvelle équipe, tout en l'encourageant.

Philippe BRAUD propose de préciser que le vote sur le quitus moral portera sur l'exercice février 2004-janvier 2005.

Un membre de la Commission fait remarquer que les représentants de l'équipe précédente ne sont pas là pour se défendre.

Laurent BIGORGNE répond que le rapport indique qu'ils ont démissionné ou sont partis sans demander leur reste. On ne peut pas les forcer à siéger.

Philippe BRAUD demande si juridiquement, le vote porte bien sur l'exercice février 2004-janvier 2005.

Laurent BIGORGNE le confirme.

Le quitus moral est refusé, avec 9 voix contre et 1 abstention.

II. DISCUSSION SUR LES PROCEDURES D'ADMISSION EN MASTER

a) Exposé

Laurent BIGORGNE indique que le projet de règlement pour l'admission dans le diplôme de l'IEP de Paris est le fruit de nombreuses discussions en Conseil depuis un an et d'une discussion conclusive lors du dernier Conseil de direction en octobre, ainsi que d'un certain nombre de discussions en groupe de travail. Le premier constat est que le règlement d'admission au sein du Master de Sciences Po est complètement obsolète, puisqu'il fait état par stratifications successives d'un empilement de procédures d'admission. La première proposition est de reprendre de zéro les principes de l'admission à Sciences Po, sachant que pour ce qui est de la situation des étudiants admis en Master via le Certificat international d'Etudes politiques (CIEP), le règlement a été remis à neuf il y a moins de deux ans.

Quels sont les principes qui ont guidé le Conseil de direction et les groupes de travail pour le toilettage de ce règlement ? Le premier est le maintien de la distinction entre les étudiants ayant suivi un 1^{er} cycle en France et les étudiants ayant terminé leurs études, accédé au marché du travail, et souhaitant reprendre leurs études. La procédure d'entrée en formation continue diplômante a fait l'objet d'une large reprise lorsque l'on a revu les règlements de scolarité en 2003 pour la réforme du Master. Il attire l'attention de la Commission et du Conseil de direction sur le fait qu'il est sans doute nécessaire aujourd'hui d'abaisser de 5 à 3 ans le nombre d'années d'expérience professionnelle requises pour les candidats à la formation continue. En effet, on s'est aperçu que l'exigence actuelle pouvait être très dissuasive. Après 5 ans, ces candidats possibles ont souvent des positions au sein de leur entreprise ou de leur administration qui n'incitent pas à rompre pendant deux années d'études les liens qui ont pu se créer ou les positions acquises. Par ailleurs, après cinq ans de vie professionnelle, nombre de candidats ont construit une famille et ont des obligations autres que les obligations universitaires. A force de cumuler les handicaps, on finissait par n'attirer en majorité que des hommes, généralement fonctionnaires et souvent militaires. Après trois ans de travail, la reprise des études serait plus facile, d'autant plus que certains Masters de Sciences Po (marketing, journalisme, et ressources humaines) offrent une formation en apprentissage.

S'agissant de la procédure classique, concernant les candidats à bac+3, le précédent règlement d'admission n'offrait pas de choix pour l'épreuve de réflexion personnelle. Là où l'épreuve d'histoire offre le choix entre quatre sujets, l'épreuve sur texte court ou de réflexion personnelle n'offre qu'un seul sujet et impose aux candidats une épreuve littéraire, quel que soit leur horizon intellectuel, sans aucune possibilité de valoriser la formation d'un ingénieur, d'un juriste ou d'un diplômé d'école de commerce. Parce qu'elle privilégie les humanités classiques, cette épreuve ne met pas tous les candidats sur un pied d'égalité au départ. Le deuxième élément de réflexion est le choix de l'épreuve

de spécialité, qui fait écho à la formation originelle du candidat. Mais alors que les diplômés d'histoire, de droit ou d'économie ont des épreuves correspondant à leur formation, les scientifiques se voient proposer une note de synthèse et rien d'autre. Un certain nombre de candidats venant d'écoles de commerce se voient proposer une dissertation portant sur la gestion des entreprises et non une étude de cas, ce qui n'est pas nécessairement en phase avec les évolutions pédagogiques des écoles de commerce. Lors du dernier bilan des admissions, on a constaté un déséquilibre entre les élèves issus de formations scientifiques et juridiques et les élèves issus de formations littéraires, au profit de ces derniers, qui réussissaient mieux grâce à l'épreuve de réflexion personnelle et à l'épreuve de spécialité. La proposition qui est faite aujourd'hui est d'offrir aux candidats scientifiques une épreuve de méthode quantitative (mathématiques) et de généraliser la possibilité de choisir l'épreuve de synthèse à tous les candidats. Cela donnerait plus de souplesse aux épreuves. C'est le bilan sur lequel le Conseil de Direction s'est arrêté à l'unanimité.

Une fois posées les questions de la formation continue diplômante et de l'épreuve d'entrée en Master, se pose la question d'un certain nombre de formations qui existaient auparavant au titre des DESS, qui sont aujourd'hui passées dans le Master de Sciences Po et qui se positionnent différemment. Par le passé, elles attiraient des profils de candidats extraordinairement diversifiés. C'était le cas du DESS marketing, du DESS finances et du DESS DRH. Depuis la disparition de ces DESS, on a le sentiment qu'un certain nombre de profils de candidats qui se présentaient auparavant à Sciences Po n'y viennent plus spontanément. C'est le cas des candidats ayant une licence ou une maîtrise en droit du travail, d'un certain nombre de profils d'ingénieurs, par exemple de l'ENSAM, et d'un certain nombre de formations qui apportaient à la diversité de ces DESS, et qui ne se présentent plus, sans doute par effet d'autocensure. S'agissant au moins du Master en ressources humaines, et peut-être des formations en journalisme et en marketing, qui offrent une formation en apprentissage qui effraie parfois les élèves issus du 1^{er} cycle, le souhait de Sciences Po serait de travailler, de façon expérimentale, comme l'école de journalisme l'avait initié et comme le faisaient les DESS, à des modalités d'admission qui tiennent davantage compte des profils de ces élèves. Ces modalités d'admission permettraient de mieux cerner le niveau des candidats, à la fois par l'examen du dossier, puis d'une épreuve écrite articulée en fonction de l'identité de chacune des mentions du Master concernées, en l'occurrence journalisme, marketing et ressources humaines. On proposerait ensuite un entretien oral d'admission classique et une mise en situation. Au-delà de ce qui a fait consensus lors des dernières réunions, il souhaite pouvoir rediscuter de modalités plus spécifiques et de l'opportunité de se donner une marge de manœuvre s'agissant de formations qui sont demandées sur le marché du travail, qui bénéficient de la présence d'étudiants aux profils diversifiés et qui souffrent aujourd'hui d'un désamour relatif des étudiants venant du 1^{er} cycle, qui sont réticents devant des formations très spécialisantes et parfois structurées autour de l'apprentissage.

b) Questions et observations

Pascal ACHARD indique que l'UNEF se félicite du fait que le nombre d'années d'expérience professionnelle requises pour la formation continue soit abaissé à trois ans. Pour autant, l'UNEF est très sceptique sur ce qui a été dit sur la mise en place de procédures spécifiques dans certains Masters. Le diplôme de Sciences Po a vocation à rester unique et il est important que les étudiants qui suivent le cursus permettant de l'obtenir passent par une procédure qui soit la même pour tous les Masters.

Patrick GENEVAUX n'est pas d'accord. La procédure prévue pour le Master GRH, qui a été présentée en groupe de travail, est pertinente. IDEE Sciences Po considère même qu'elle est un peu timide. L'unicité du concours à l'entrée en Master est un gros obstacle à l'entrée de certains types de candidats. Il se félicite d'ailleurs de la création d'une épreuve de mathématiques, qui permettra de diversifier les profils. Il souhaite qu'une évaluation des candidats recrutés par ces nouvelles procédures d'admission soit faite rapidement afin que ces procédures puissent être généralisées aux autres mentions du Master en apprentissage. Le diplôme de Sciences Po n'est pas unique. Ces Masters sont d'anciens DESS, ils étaient très particuliers et il est normal qu'ils aient des procédures particulières pour recruter des élèves intéressants et divers. IDEE s'en félicite et attend rapidement la suite.

Philippe BRAUD souhaite soulever une question qui ne pourra probablement pas être résolue dans l'immédiat. Il est question ici du diplôme de l'IEP de Paris. Or ce diplôme vient d'être considéré comme un Master. Il estime que sous l'appellation Master peuvent converger davantage que dans le passé ce qu'on appelle le diplôme de Sciences Po et ce qu'on appelle le Master recherche. Il pense que l'on pourrait concevoir que cette procédure, avec quelques aménagements, soit étendue à l'ensemble du Master Sciences Po, y compris le Master recherche. Il voit assez bien, à l'entrée en 1^{ère} année du Master recherche, une épreuve de langue au choix du candidat et en fonction de la mention dans laquelle il souhaite s'inscrire, une épreuve de réflexion personnelle et une épreuve conçue en fonction de la mention souhaitée par le candidat. Il est convaincu que cela contribuerait à limiter les disparités de niveau entre les mentions du Master et entre les spécialités d'une même mention. On pourrait concevoir que le Master recherche soit une mention du diplôme de l'IEP de Paris. Au lieu d'avoir deux diplômes, ce qui pose des problèmes de lisibilité auprès des candidats et sur le marché du travail, il n'y en aurait qu'un.

Jean-Claude LESCURE tient à souligner l'importance de la réduction du nombre d'années d'expérience nécessaires pour accéder à la formation continue diplômante. Il a participé aux jurys et aux modules d'accompagnement pour les étudiants recrutés par ce biais et a constaté une masculinisation de plus en plus poussée des candidats à cette procédure d'admission. Les cinq années requises aboutissent à souvent recruter des profils identiques, notamment des militaires en phase de reconversion, ce qui a été accentué par la professionnalisation des armées depuis 1999. Avec trois années, on devrait attirer plus de candidats. Or la présence d'étudiants ayant une expérience professionnelle modifie la tonalité des conférences de méthode.

Pascal ACHARD souhaite revenir sur la question de l'admission en Master recherche. Il est assez sceptique sur l'idée d'instaurer une épreuve d'admission portant sur la discipline que le candidat souhaite étudier s'il est admis en Master. Cela risque de pénaliser les étudiants ayant un bon potentiel, mais n'ayant pas eu une spécialisation préalable dans le domaine qu'ils souhaitent étudier en Master.

Philippe BRAUD lui demande s'il considère qu'entrer en 1^{ère} année de Master recherche d'économie, de science politique ou de sociologie, c'est entrer dans une année d'initiation.

Pascal ACHARD répond que ce n'est pas ce qu'il voulait dire. Il sait bien qu'il s'agit d'une quatrième année d'études universitaires. Mais il est possible que des étudiants souhaitent entrer dans un Master qui ne corresponde pas entièrement aux études qu'ils ont faites auparavant. La mobilité des cursus souhaitée par l'UNEF devrait permettre de se présenter à un Master différent des études de 1^{er} cycle, d'autant plus que le Master recherche de Sciences Po reste assez ouvert.

Laurent BIGORGNE indique que tout ce qui permet d'augmenter la diversité au sein du Master va dans le bon sens. Dans un contexte où la formation de 1^{er} cycle en France fait l'objet d'une disqualification, voire d'une forte dépression, d'un côté concédée aux universités qui s'en accommodent très mal, de l'autre ghettoisées au sein des classes préparatoires aux grandes écoles, Sciences Po est l'un des seuls établissements à avoir pris à bras-le-corps la question de la formation de 1^{er} cycle. Il est légitime que cette prise de position forte se retrouve au sein du Master. Les étudiants issus du 1^{er} cycle forment aujourd'hui 60% des étudiants du Master. Tout ce qui ira dans le sens d'une diversité maximale des étudiants venant de l'extérieur et venant enrichir les élèves issus du 1^{er} cycle et les formations par leur expérience fera progresser les formations. C'est la position générale de Sciences Po. C'est sur quoi les groupes de travail et les Conseils travaillent en ce moment. Il répond à Pascal Achard que le mythe de l'unité des procédures d'admission en Master est de l'ordre du fantasme. Il y a déjà à l'entrée en Master des élèves de 1^{er} cycle, qui eux-mêmes viennent de plusieurs voies parallèles, il y a les étudiants internationaux admis par le CIEP, il y a les étudiants qui étaient en programme international en 1^{er} cycle et qui demandent à revenir au niveau du Master, les étudiants entrés par la procédure d'admission en 4^{ème} année, les étudiants entrés par la formation continue diplômante et un certain nombre d'étudiants admis par la voie d'un conventionnement avec une autre institution. Cela fait déjà six voies d'admission en Master pour des élèves venant d'horizons très divers. L'ouverture du recrutement ne menace pas l'unicité du Master de Sciences Po. Il ajoute qu'il est davantage attaché à sa qualité qu'à son unicité. Pour ce qui est du Master recherche, il répond à Philippe BRAUD qu'il est déjà étroitement articulé à la procédure d'admission en 4^{ème} année, au

sens où la première année du Master recherche est accessible une fois passées les épreuves d'admission au diplôme de Sciences Po. Il est vrai que ces procédures présentent aujourd'hui un certain nombre de spécialités et qu'il faudra peut-être les repenser, dans un contexte où la capacité du Master recherche à offrir une formation pluridisciplinaire est essentielle parce qu'elle est singulière dans le paysage universitaire français, et où en même temps l'assurance disciplinaire acquise par tel ou tel élève en science politique, en économie, en histoire ou en sociologie est particulièrement précieuse au moment de construire une formation pluridisciplinaire. Elle permet à certains élèves de faire valoir une différence, notamment lors de l'obtention de l'allocation de recherche. Pour en revenir aux propositions faites aujourd'hui, il constate qu'après plusieurs groupes de travail et discussions, il y a un consensus sur un certain nombre de points au sein du corps enseignant et des élèves. Restent deux questions en suspens : la première est la possibilité d'expérimenter au sein d'une ou plusieurs mentions du Master, ce dont le Conseil de Direction aura à décider. La deuxième question est celle de l'introduction d'un oral d'admission à l'entrée en 1^{ère} année. Il a bien entendu les réticences d'un certain nombre d'organisations syndicales. Une des voies médianes serait dans un premier temps de proposer cet oral aux étudiants se présentant au titre de la mention très bien, avant de voir si cette expérience peut être généralisée aux étudiants se présentant à l'examen. Cela permettrait de prendre le temps de la réflexion tout en agissant, ce qui est nécessaire compte-tenu de la forte augmentation des candidatures au titre de la mention très bien.

Pascal ACHARD précise que l'UNEF ne s'oppose pas au fait qu'il y ait plusieurs procédures d'admission en Master, mais au risque qu'on en arrive à une situation où chaque mention du Master ait sa procédure spécifique. Si on spécialise les tronc communs, comme cela a été envisagé, avec des procédures d'admission et des enseignements complètement différents pour chaque Master, il n'y aurait plus d'unicité du diplôme.

Philippe BRAUD indique qu'il est sensible à ses inquiétudes, mais il lui demande s'il pense qu'on peut appliquer les mêmes critères à l'admission en Master mention histoire, pensée politique ou gouvernance économique, sauf à considérer qu'on peut débiter dans ces matières en 4^{ème} année.

Laurent BIGORGNE est désolé d'avoir été peu clair sur ce point. Son idée n'est pas de spécialiser les procédures d'admission mention par mention, mais bien de continuer à faire en sorte que les étudiants puissent être admis au sein des mentions du Master, en permettant à des candidats qui ne pourraient sans doute pas faire valoir leur qualité avec la procédure d'admission classique de le faire à travers d'autres procédures, qui mettraient davantage l'accent sur le dossier et sur la personnalité des candidats. Ces procédures s'ajouteraient aux procédures existantes, elles ne s'y substitueraient pas. Cela permettrait de recruter dans un vivier de candidatures qui ne viennent plus vers Sciences Po aujourd'hui. Par ailleurs, il partage le point de vue de Philippe BRAUD et souligne qu'il ne faut pas confondre admission et formation. Pascal ACHARD disait qu'on ne peut pas exiger lors de l'admission ce qui doit être acquis lors de la formation. Laurent BIGORGNE souligne qu'on ne peut pas non plus conditionner la formation par les procédures d'admission.

III. BILAN DU FORUM ENTREPRISES DU 9 NOVEMBRE 2005

a) Exposé

Alexia de MONTERNO présente le forum qui s'est tenu à la Maison de la Chimie, puisque Sciences Po, en raison des travaux, n'avait pas la place pour accueillir les entreprises cette année. La location de la Maison de la Chimie a permis de regrouper deux éléments qui étaient dissociés depuis quelques années, à savoir le forum entreprises et le forum des métiers du droit. Le forum a accueilli 85 entreprises, dont 35 cabinets d'avocats, une vingtaine de banques, une quinzaine de cabinets de conseil et d'audit et une quinzaine d'entreprises d'industrie et de services. Si on en juge au nombre de brochures distribuées, le forum a dû accueillir environ 1500 étudiants. Cela a été un vrai soulagement, puisque compte-tenu de l'éloignement géographique relatif de la Maison de la Chimie et de la proximité du forum et de la rentrée, qui avait eu lieu une semaine auparavant, la présence des étudiants était un vrai sujet d'inquiétude.

Pour faire un premier bilan très rapide de la part des entreprises, celles-ci ont dit sur le forum des choses très positives et des choses qui peuvent encore être améliorées. En ce qui concerne les éléments positifs, les Masters sont très lisibles et sont très bien perçus par les entreprises. Cela rompt avec la période antérieure des majeures, qui n'ont jamais pris auprès des entreprises, qui avaient du mal à comprendre le système et les cursus des étudiants, surtout quand ceux-ci s'ingéniaient à papillonner d'un enseignement à l'autre. Les Masters sont extrêmement appréciés des entreprises, qui savent sur quoi s'appuyer. Autre élément positif, les étudiants sont progressivement de mieux en mieux préparés à cet exercice un peu particulier qu'est la rencontre des entreprises sur le forum, ce qui est nouveau. Auparavant, les entreprises estimaient souvent que les étudiants étaient brillants, mais pas assez préparés. C'est moins le cas, mais il y a encore des progrès à réaliser en termes de connaissance des entreprises et des secteurs d'activité. Il y a encore un hiatus entre ce qu'attend une entreprise quand elle vient dans un forum, qui est de parler d'elle, des métiers et des carrières qu'elle propose, et les attentes des étudiants, qui sont exclusivement là pour placer un CV, sans nécessairement prendre le temps de discuter avec leurs interlocuteurs. Il faut donc travailler sur ces cadres de référence différents pour mieux accompagner les étudiants dans la préparation de ces forums. Deuxième point qu'il convient d'améliorer : les entreprises ont souligné que les stages avaient encore une part trop faible dans le déroulement du cursus de Sciences Po. Beaucoup d'étudiants ne font leur premier stage qu'en 5^{ème} année, ce qui pose problème aux recruteurs potentiels. Un étudiant qui n'a jamais pris le risque, même en termes de petits boulots, de se confronter à la réalité d'un travail hiérarchisé et en équipe sur le terrain apparaît un peu comme un OVNI auprès d'entreprises qui ont l'habitude de rencontrer dans les forums d'écoles de commerce et d'ingénieurs des étudiants qui sont confrontés beaucoup plus tôt à la nécessité de faire des stages et des petits boulots d'été.

b) Questions et observations

Marie-Christine LABROUSSE demande pourquoi les étudiants de Sciences Po font moins de stages : est-ce dû à l'organisation des études ?

Alexia de MONTERNO répond que c'est d'abord dû au fait qu'il n'y a pas d'obligation de stage avant la 5^{ème} année. L'année à l'étranger est majoritairement consacrée à des séjours universitaires. Il est également vrai que le calendrier de Sciences Po ne s'y prête pas, puisque la rentrée a lieu assez tôt.

Marie-Christine LABROUSSE constate qu'un grand nombre de cabinets d'avocats étaient présents au forum.

Alexia de MONTERNO répond qu'il y a un effet d'optique lié au fait que l'on a regroupé cette année le forum entreprises et le forum des métiers du droit.

Marie-Christine LABROUSSE demande si c'est un reflet des débouchés concrets des étudiants de Sciences Po.

Alexia de MONTERNO répond que c'est clairement le cas. Pour les Masters orientés vers les métiers de l'entreprise, les cabinets d'avocat, les banques et les cabinets de conseil et d'audit sont de gros pourvoyeurs de stages et de premiers emplois. Ils n'étaient pas là pour faire de la figuration. Il y a en effet de gros besoins de recrutement dans le conseil et la banque.

Marie-Christine LABROUSSE demande si les entreprises paient quelque chose pour venir au forum.

Alexia de MONTERNO répond par l'affirmative. Elle souligne que la location de la Maison de la Chimie n'a pas été gratuite. Les tarifs pour les entreprises ont même été augmentés cette année, puisque Sciences Po Avenir s'est aperçu que le forum de Sciences Po avait des tarifs inférieurs à ceux des forums d'HEC ou de l'ESSEC. Les entreprises paient maintenant 2400 euros pour une journée.

David ABIKER demande si elles sont contentes.

Alexia de MONTERNO répond qu'elles étaient extrêmement contentes de l'organisation et du fait que le forum s'est déroulé à la Maison de la Chimie. Elles sont de plus en plus contentes des

formations proposées par Sciences Po et de la préparation des étudiants, même s'il y a encore des bémols.

Laurent BIGORGNE souligne que les 2 400 euros permettent la location de la Maison de la Chimie, des standistes, qui sont très chers, du déjeuner et de la publication du catalogue pour le forum. S'il reste quelque chose, cette somme sera réinjectée dans les activités quotidiennes de Sciences Po Avenir. L'avantage des systèmes en comptabilité analytique est qu'ils motivent les services à dégager de la marge.

IV. BILAN DE LA RENTREE

a) Exposé

Laurent BIGORGNE indique que l'idée est davantage d'écouter les questions, les remarques et les critiques sur ce bilan. Il présente trois séries de remarques autour de l'intégration, des identités et de l'approfondissement, afin de voir comment cette rentrée a permis de progresser sur ces trois fronts. En ce qui concerne l'intégration, le stage d'intégration en 1^{ère} année a été généralisé à tous les publics de la 1^{ère} année, alors qu'il ne concernait auparavant que les étudiants venant de l'éducation prioritaire. Il a ensuite été proposé aux étudiants entrés par la mention très bien, puis à tous les étudiants cette année. Ce moment, centré sur l'initiation à l'économie, l'initiation aux méthodes, la prise de parole en public et la vie des institutions publiques et privées, est un moment de sociabilité qui rend moins rude l'arrivée à Sciences Po. Cette intégration est vécue dans de meilleures conditions dans les campus en régions, qui intègrent chacun un petit nombre d'étudiants. Par ailleurs, elle a aussi pour but de permettre une arrivée plus sereine au sein d'une maquette qui se renouvelle constamment en 1^{er} cycle, avec cette année l'introduction d'un cours obligatoire de pratique des sciences sociales initiant aux méthodes quantitatives, pour en finir avec cette rupture très franco-française des sciences sociales et des méthodes quantitatives. Il y a également des innovations en 2^{ème} année, avec le cours d'initiation au droit, qui voit sa place renforcée au sein des enseignements du 1^{er} cycle, et qui sera poursuivi au 2nd semestre par un cours d'initiation au droit des biens et par un cours sur la tradition juridique française.

Cette rentrée a également vu un renforcement des identités, 1^{er} cycle par 1^{er} cycle et Master par Master. C'est le cas de l'identité du Master droit économique et du Master carrières juridiques et judiciaires à travers un stage d'intégration comprenant une introduction à l'économie, du *media training*, des cours de droit et une préparation à la prise de parole en public. L'identité du Master management de la culture et des médias et du Master communication a également été renforcée avec des jeux d'entreprise organisés pour les étudiants avant la rentrée, afin de mieux leur faire prendre conscience de ce que constituent les métiers du marketing et de la communication en entreprise. Ces prises de conscience ont lieu dans un contexte où le Master finance passe de 70 à 110 élèves et où le Master ressources humaines progresse également. Le Master stratégies territoriales et urbaines, à l'articulation du privé et du public, connaît une professionnalisation accrue des projets collectifs et des voyages d'études qui y sont proposés. Le Master de droit économique s'enrichit d'une nouvelle formation à l'international avec l'université de Strasbourg et d'une branche trans-systémique co-organisée avec l'université Mc Gill. Là aussi, il y a un progrès de l'identité de chaque Master.

En ce qui concerne l'approfondissement, il y a trois types de fronts importants pour cette rentrée. Le premier est l'orientation des élèves de 1^{er} cycle. Plus que jamais, il est important de réfléchir sur la place du stage obligatoire dans le cursus dès le 1^{er} cycle. Il est également nécessaire de repenser l'activité pédagogique de Sciences Po Avenir. Il n'est pas pensable d'imaginer que les étudiants de 2^{ème} année n'aient pas tous un entretien de bilan sur leurs projets, sur leurs souhaits et leurs désirs, et que cet entretien de bilan ne soit pas le moment d'une correction parfois sévère par rapport à la réalité, en mettant à l'épreuve les aspirations des uns et des autres par rapport au marché du travail. En ce qui concerne le deuxième front important qu'il faut ouvrir, il va falloir revenir sérieusement sur l'ambition, l'affichage et la méthodologie du tronc commun. Tant que les enseignants et la direction de Sciences Po s'interrogeaient sur cet outil pédagogique, il n'avait pas matière à être ébranlé. Quand ce sont les étudiants et les recruteurs qui interrogent parfois rudement la direction sur la finalité du tronc commun, sur son code génétique plus proche de celui du 1^{er} cycle que du Master, on ne peut pas

rester sourd. Le troisième front important est celui des langues vivantes. Là aussi, il y a eu des progrès. Cette année, chaque étudiant de 1^{ère} année a fait l'objet lors de son arrivée à Sciences Po d'un bilan de compétences écrit et oral sur son niveau de langue, en passant devant un examinateur. Là aussi, les corrections ont été sévères. Cette année, il y a eu beaucoup moins de demandes d'apprentissage d'une troisième langue, parce que cette évaluation a permis à de nombreux étudiants de prendre conscience du fait que leur maîtrise orale de la langue, qui est essentielle, était insuffisante. Laurent BIGORGNE tient à rendre hommage au département des langues, qui fait aussi sa mue à travers l'organisation de ce bilan de compétences et sa participation à la formation aux concours européens, auxquels 230 étudiants de Sciences Po se préparent activement. Laurent BIGORGNE indique que l'office de recrutement des personnels de la Commission européenne a annoncé que le concours aura lieu plus tard que prévu, ce qui donnera aux élèves plus de temps pour se préparer. Le département des langues a aussi beaucoup travaillé sur la déclinaison des enseignements linguistiques pour le Master GRH. Cette année, il a pris en charge logistiquement et financièrement l'organisation du TOEFL. Il faudra voir comment cela pourra se faire à l'avenir, puisque les conditions de passage du TOEFL évoluent. La contrepartie de cette prise en charge par Sciences Po serait l'obligation de posséder un certain niveau de TOEFL à la sortie du 1^{er} cycle ou du diplôme de Sciences Po. Si cette certification passe par un sacrifice financier, Laurent BIGORGNE est prêt à discuter avec les élus étudiants des modalités et du montant de ce sacrifice, s'il a à la sortie les résultats escomptés.

b) Questions et observations

Guillaume ALEMANNI souhaite revenir sur deux points qui le préoccupent. Le premier concerne la nécessité d'une possible réforme du tronc commun. Il comprend que certains souhaitent cette réforme, mais souligne que pour d'autres, le tronc commun est extrêmement important, puisqu'il est ce qui fait qu'il y a un diplôme de Sciences Po, et pas une juxtaposition de diplômes. Le tronc commun empêche la balkanisation du diplôme de Sciences Po et l'UNEF se prononce contre sa disparition. Par ailleurs, il demande ce que Laurent BIGORGNE veut dire par l'obligation d'avoir un niveau minimal au TOEFL. Cela signifie-t-il que les étudiants n'auront pas leur diplôme s'ils ont un niveau insuffisant en 5^{ème} année au TOEFL ?

Laurent BIGORGNE répond qu'on n'envisage pas la suppression du tronc commun. Mais il faudra réfléchir sérieusement à son aménagement. On ne peut pas commencer cette discussion en affirmant qu'il n'y a rien à dire. Il y a des choses à dire pour et contre le tronc commun et c'est dans la synthèse que se trouvera la solution. En ce qui concerne le TOEFL, son souci est de dire qu'à partir du moment où Sciences Po prend en charge l'organisation du TOEFL, si les étudiants exigeaient demain la pérennisation de ce dispositif, la légitime contrepartie serait d'exiger d'eux une qualité en retour. C'est simplement un principe de base de la discussion qui pourrait d'ouvrir sur ce point. Il ne s'agit pas de réformer les conditions d'obtention du diplôme. Mais puisqu'il a déjà entendu des revendications de maintien de ce qui a été fait cette année dans un contexte exceptionnel, il tenait à indiquer que cela entraînerait aussi des exigences vis-à-vis des étudiants.

V. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Natacha FILIPPI ? souhaite parler des droits de scolarité.

Laurent BIGORGNE indique qu'il a simplement une information à communiquer, qui paraîtra demain dans la *newsletter*. Les premiers comptages du nombre de boursiers à Sciences Po, des échelons 0 à 5 du CROUS, font apparaître cette année une hausse de 10% du nombre de boursiers. Les comptages ne sont pas achevés et la hausse devrait être un peu supérieure à ce chiffre. On note aussi une poussée sur les bourses de mérite et sur les autres dispositifs que l'Etat a mis en place. Laurent BIGORGNE y voit le signe que l'attractivité de Sciences Po est renforcée pour une certaine

catégorie sociale d'étudiants qui n'ont pas accès aux études supérieures avec la même facilité que d'autres. L'ajout sur fonds propres d'une aide financière aux boursiers égale à 50% de leurs bourses du CROUS, créant même un palier permettant de donner à certains élèves jusqu'à 2 500 euros sur fonds propres pour atteindre 6 000 euros de bourse au total, est une opportunité pour l'établissement et pour les élèves méritants qui s'y présentent. C'est un pari sur lequel certains élus étudiants avaient interrogé la direction, en demandant s'il serait possible d'augmenter le nombre de boursiers à Sciences Po tout en augmentant les droits de scolarité. Cela mérite d'être regardé de plus près. Il pense d'ailleurs que l'augmentation est très forte concernant les boursiers à échelon 5, ce qui est très significatif. Il s'en réjouit et il est ravi de voir évoluer ainsi le budget de l'aide sociale, ce qui était bien une des finalités de la réforme des droits de scolarité.

Un élu de l'UNEF demande s'il est possible de connaître le nombre de personnes qui, ayant déposé un dossier d'inscription à Sciences Po, ont pu faire recalculer le montant de leurs droits d'inscription après réexamen de leur dossier.

Laurent BIGORGNE indique qu'à la demande d'une élue de l'UNEF en Conseil de Direction, on a prévu qu'un Conseil de Direction avant la fin de l'année se penche sur la question des droits de scolarité, à la fin pour faire un bilan sur les montants, l'aide sociale étant examinée dans ce cadre, et pour en examiner les modalités pratiques. Il ajoute que la Commission de suivi de l'aide sociale se tient en toute transparence. L'UNEF y étant représentée, les étudiants savent via leurs élus combien de dossiers sont suivis chaque semaine. Une commission se tiendra d'ailleurs cette semaine. La direction de Sciences Po a joué la totale transparence sur ces questions depuis la rentrée.

La séance est levée à 19h 45.